

Séance ordinaire du conseil territorial du 13 décembre 2022
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DÉLIBÉRATION n°2022-12-13_3009

**Viry-Châtillon - Contrat de ville - Avenant n° 3 à
la convention d'utilisation de l'abattement de la
Taxe Foncière sur les Propriétés bâties (TFPB)**

L'an deux mille vingt-deux, le 13 décembre à 19h les membres du Conseil de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre se sont réunis en Mairie de Vitry-sur-Seine, en séance plénière ouverte par son président, Monsieur Leprêtre, sur convocation individuelle en date du 7 décembre 2022. La séance est retransmise en direct sur le site internet de l'EPT.

Ville	Nom	Présent	A donné pouvoir à	Votes
Villejuif	Mme ABDOURAHAMANE Rakia	Représentée	V. MORIN	P
Vitry-sur-Seine	M. AFFLATET Alain	Représenté	B. VERMILLET	P
Gentilly	M. AGGOUNE Fatah	Présent		P
Villeneuve-Saint-Georges	Mme AMKIMEL Saloua	Absente		
Le Kremlin-Bicêtre	Mme AZZOUG Anissa	Présente		P
Vitry-sur-Seine	M. BELL-LLOCH Pierre	Présent		P
Vitry-sur-Seine	M. BENBETKA Abdallah	Représenté	K BEN-MOHAMED	P
Juvisy-sur-Orge	M. BENETEAU Sébastien	Présent		P
Vitry-sur-Seine	M. BEN-MOHAMED Khaled	Présent		P
Juvisy-sur-Orge	Mme BENSARSA REDA Lamia	Présente		P
Viry Châtillon	M. BERENGER Jérôme	Présent		P
Thiais	M. BEUCHER Daniel	Présent		P
Chevilly-Larue	Mme BOIVIN Régine	Présente		P
Villejuif	M. BOUNEGTA Mahrouf	Présent		P
Vitry-sur-Seine	M. BOURDON Frédéric	Présent		P
Ivry-sur-Seine	M. BOUYSSOU Philippe	Absent		
Villeneuve-Saint-Georges	Mme CABILLIC Kati	Absente		
Viry-Châtillon	Mme CAPELO Vanessa	Représentée	L. SAUERBACH	P
Fresnes	Mme CHAVANON Marie	Présente		P
Savigny-sur-Orge	Mme CHEVALIER Catherine	Représentée	A. TEILLET	P
Athis-Mons	M. CONAN Gautier	Présent		P
Savigny-sur-Orge	M. DARMON Charles	Absent		
Chevilly-Larue	Mme DAUMIN Stéphanie	Présente		P
Cachan	Mme DE COMARMOND Hélène	Représentée	C. VIELHESCAZE	P
L'Haÿ-les-Roses	M. DECROUY Clément	Représenté	F. SOURD	P
Savigny-sur-Orge	M. DEFREMONTE Jean-Marc	Présent		P
Le Kremlin-Bicêtre	M. DELAGE Jean-François	Représenté	J-L. LAURENT	P
Arcueil	Mme DELAHAIE Carine	Représentée	I. SOUID-BEN CHEIKH	P
Thiais	M. DELL'AGNOLA Richard	Présent		P
Villeneuve-Saint-Georges	M. DELORT Daniel	Représenté	J-P VIC	P
Vitry-sur-Seine	Mme DEXAVARY Laurence	Absente		
Ivry-sur-Seine	Mme DORRA Maryse	Présente		P
Morangis	M. DUFOUR Jean-Marc	Absent		
Vitry-sur-Seine	Mme EBODE ONDOBO Bernadette	Présente		P
Savigny-sur-Orge	Mme EUGENE Joëlle	Absente		
Villejuif	M. GARZON Pierre	Représenté	A-G LEYDIER	P
Villeneuve-Saint-Georges	M. GAUDIN Philippe	Présent		P
Choisy-le-Roi	Mme GAULIER Danièle	Présente		P
Villeneuve-le-Roi	M. GONZALES Didier	Présent		P
Villeneuve-le-Roi	Mme GONZALES Elise	Représentée	D. GONZALES	P
Ablon-sur-Seine	M. GRILLON Eric	Présent		P
Athis-Mons	M. GROUSSEAU Jean-Jacques	Présent (2)		P
Choisy-le-Roi	M. HUTIN Sébastien	Absent		
Choisy-le-Roi	M. ID ELOUALI Ali	Représenté	A. LIPIETZ	P
Orly	Mme JANODET Christine	Présente		P
Vitry-sur-Seine	Mme KABBOURI Rachida	Représentée	M. DORRA	P
Villejuif	Mme KACIMI Malika	Absente		

Ville	Nom	Présent	A donné pouvoir à	Votes
Vitry-sur-Seine	M. KENNEDY Jean-Claude	Présent		P
Ivry-sur-Seine	Mme KIROUANE Ouarda	Présente		P
Arcueil	Mme LABROUSSE Sophie	Présente		P
Vitry-sur-Seine	M. LADIRE Luc	Représenté	P. BELL-LLOCH	P
Villejuif	M. LAFON Gilles	Présent		P
Paray-Vieille-Poste	Mme LALLIER Nathalie	Présente		P
Le Kremlin-Bicêtre	M. LAURENT Jean-Luc	Présent		P
Fresnes	Mme LEFEBVRE Claire	Présente		P
Vitry-sur-Seine	Mme LEFEBVRE Fabienne	Présente		P
Vitry-sur-Seine	M. LEPRETRE Michel	Présent		P
Orly	M. LERUDE Renaud	Présent		P
L'Haÿ-les-Roses	M. LESSELINGUE Pascal	Présent		P
Thiais	Mme LEURIN-MARCHEIX Virginie	Présente		P
Villejuif	Mme LEYDIER Anne-Gaëlle	Présente		P
Athis-Mons	Mme LINEK Odile	Présente		P
Villejuif	M. LIPIETZ Alain	Présent		P
Vitry-sur-Seine	Mme LORAND Isabelle	Représentée	C. VEYRUNES-LEGRAIN	P
Villeneuve-le-Roi	M. MAITRE Jean-Louis	Absent		
Ivry-sur-Seine	M. MARCHAND Romain	Présent		P
Rungis	M. MARCILLAUD Bruno	Présent		P
Ivry-sur-Seine	M. MOKRANI Mehdi	Absent		
Villejuif	Mme MORIN Valérie	Présente		P
Vitry-sur-Seine	Mme MORONVALLE Margot	Représentée	B. EBODE ONDOBO	P
L'Haÿ-les-Roses	M. MOUALHI Sophian	Présent		P
Ivry-sur-Seine	M. MRAIDI Mehrez	Représenté	M. LEPRETRE	P
L'Haÿ-les-Roses	Mme NOWAK Mélanie	Représentée	P. LESSELINGUE	P
Choisy-le-Roi	Mme OSTERMEYER Sushma	Absente		
Choisy-le-Roi	Mme OZCAN Canan	Représentée	E. GRILLON	P
Choisy-le-Roi	M. PANETTA Tonino	Représenté	D. GAULIER	P
Arcueil	Mme PECCOLO Hélène	Présente		P
Ivry-sur-Seine	M. PECQUEUX Clément	Présent		P
Cachan	M. PETIOT David	Représenté	H. PECCOLO	P
Ivry-sur-Seine	Mme PIERON Marie	Représentée	J-C KENNEDY	P
Fresnes	M. PIROLI Yann	Présent		P
Cachan	M. RABUEL Stéphane	Présent		P
Athis-Mons	M. SAC Patrice	Représenté	G. CONAN	P
Viry Chatillon	M. SAUERBACH Laurent	Présent		P
Ivry-sur-Seine	Mme SEBAIHI Sabrina	Représentée	L. TAUPIN	P
Thiais	M. SEGURA Pierre	Présent		P
Orly	Mme SOUID-BEN CHEIKH Imène	Présente		P
L'Haÿ-les-Roses	Mme SOURD Françoise	Présente		P
Athis-Mons	Mme SOW Fatoumata	Présente		P
Valenton	Mme SPANO Cécile	Représentée	M. YAVUZ	P
Chevilly-Larue	M. TAUPIN Laurent	Présent		P
Savigny-sur-Orge	M. TEILLET Alexis	Présent		P
Choisy-le-Roi	M. THIAM Moustapha	Absent		
Gentilly	Mme TORDJMAN Patricia	Représentée	F. AGGOUNE	P
Le Kremlin-Bicêtre	M. TRAORE Ibrahima	Présent ⁽¹⁾		
Fresnes	Mme VALA Cécilia	Présente		P
Morangis	Mme VERMILLET Brigitte	Présente		P
Vitry-sur-Seine	Mme VEYRUNES-LEGRAIN Cécile	Présente		P
Villeneuve-Saint-Georges	M. VIC Jean-Pierre	Présent		P
Cachan	M. VIELHESCAZE Camille	Présent		P
Viry Chatillon	M. VILAIN Jean-Marie	Représenté	J. BERENGER	P
Valenton	M. YAVUZ Métin	Présent		P

(1) Jusqu'à la délibération n° 2998

(2) A partir de la délibération n° 3006

Secrétaire de Séance : Monsieur Sophian Moualhi

Nombre de Conseillers en exercice composant le Conseil de territoire			102
N° de délibérations	Présents	Représentés	Votants
2982 à 2998	60	28	88
2999 à 3005	59	28	87
3006 à 3044	60	28	88

Exposé des motifs

Conformément à la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (loi Maptam) et à la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe), l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre constitué le 1er janvier 2016 dans le cadre de la Métropole du Grand Paris est compétent en matière de politique de la ville et signataire des contrats de ville.

Conformément à la loi de finances pour 2022 adoptée le 10 décembre 2021, le contrat de Ville de Viry-Châtillon est prorogé jusqu'au 31 décembre 2023. Cette prorogation concerne également la géographie prioritaire et des mesures fiscales associées dont la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB).

Cette prorogation entraîne celle de la géographie prioritaire qui reste inchangée et des mesures fiscales associées, à savoir l'exonération de fiscalité locale pour les commerces de proximité et l'abattement de 30% de TFPB dont bénéficient les organismes HLM en contrepartie d'investissements dans l'amélioration du cadre de vie et dans la gestion urbaine de proximité.

S'agissant de l'abattement de TFPB, les conventions d'utilisation de cet abattement pour la période 2015 - 2020 doivent être revues à leurs échéances, de façon à contrôler l'utilisation de ces fonds conformément aux objectifs fixés par le cadre national et au sein des contrats de ville.

L'avenant n°2 à la convention d'abattement TFPB de Viry-Châtillon arrive à expiration en décembre 2022. Un nouvel avenant à la convention cadre d'utilisation de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties, portant sur la prolongation de la durée pour une nouvelle période de 1 an à compter du 1er janvier 2022 doit donc être conclu.

Cet avenant n°3 est proposé pour la période 2023 jusqu'à la fin des contrats de ville actuels.

Le contrat de ville "Lacs de l'Essonne" situé sur les quartiers de la Grande Borne-Plateau signé le 15 décembre 2015 comprend un quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV) réparti sur le territoire de deux villes. A l'échelle du Contrat de ville, 2 quartiers ont été identifiés : la Grande Borne, quartier commun aux villes de Viry-Châtillon et de Grigny, le Plateau, situé sur la ville de Viry Chatillon.

Le périmètre castelvirois du Contrat de Ville Grande Borne/Plateau est composé de 6 870 habitants (soit environ 5 697 au Plateau et 1073 à la Grande Borne).

Le nombre total des logements concernés par l'abattement TFPB est de 1603 logements.

MONTANTS DE L'ATFPB PAR BAILLEUR 2016 /2021

QUARTIER	Total des logements	Dont bénéficiant de l'ATFPB	Valorisé ATFPB
----------	---------------------	-----------------------------	----------------

IMMOBILIERE 3F :

QUARTIER	Total des logements	Dont bénéficiant de l'ATFPB	Valorisé ATFPB	
			2016	2017
PLATEAU	Erables 1	497	497	2016 : 293 331,79 €
	Erables 2	159	159	2017 : 322 299,00 €
	Buisson au Borne	494	494	2018 : 353 102,44 €
	Total patrimoine I3F : 1 150 logements			2019 : 232 978,00 €
				2020 : 328 829,00 €
			2021 : 323 137,00€	
			Total :1 853 677,23 €	

LES RÉSIDENCES YVELINES ESSONNE :

QUARTIER	Total des logements	Dont bénéficiant de l'ATFPB	Valorisé ATFPB	
			2016	2017
GRANDE BORNE PLATEAU	GRANDE BORNE	265	265	2016 :135 580,00 €
	PLATEAU	98	48	2017 :154 422,00 €
	Total patrimoine Les Résidences Yvelines Essonne : 313 logements			2018 : 87 557,00 €
				2019 : 85 072,00 €
				2020 : 85 304,00 €
			2021 : 89 000,00€	
			Total :636 935,00€	

EMMAÜS HABITAT :

PLATEAU	120	120	2016 : 22 737,00 €
			2017 : 23 536,00 €
			2018 : 24 327,00 €
			2019 : 23 586,00 €
			2020 : 23 586,00 €
			2021 : 23 585,00 €
			Total : 141 558,00 €

SEQENS France Habitation :

PLATEAU	60	20	2016 : 6 549,18 €
			2017 : 4 896,00 €
			2018 : 5 104,55 €
			2019 : 5 145,00 €
			2020 : 6 754,00 €
			2021 : 4 744,00 €
			Total : 33 192,73 €

Malgré l'ampleur des montants valorisés dans le cadre de la TFPB, les problématiques et situations récurrentes fréquemment relevées sur le quartier prioritaire, et lors des diagnostics en marchant avec les habitants, tous bailleurs confondus, sont :

- La propreté, la gestion des ordures ménagères et des encombrants,
- L'entretien des espaces verts, insalubrité du cadre de vie avec une présence de nuisibles,
- Le stationnement et la gestion des épaves,
- Le vandalisme sur les bâtiments et dans les halls d'immeubles,
- La sécurité et la tranquillité résidentielles, les trafics
- Et pour certains bailleurs, l'insalubrité des logements (interpellation des locataires à l'occasion des diagnostics en marchant)

Les actions menées par les bailleurs depuis 2016 :

- Immobilière 3F : co-financement du dispositif de correspondants de proximité porté par la Régie de Quartier, chantiers éducatifs, fresques, mise à disposition de locaux aux acteurs associatifs, soutien financier aux associations pour la mise en œuvre d'actions de liens social, soutien aux initiatives des locataires avec la création et l'accompagnement d'un jardin partagé et d'une amicale des locataires, mise en place d'une bourse au permis.
- Les Résidences Yvelines Essonne : renforcement de l'éclairage public, création d'abris poubelles, mise en place d'une bourse au permis pour les jeunes, embellissement des containers OM.
- Emmaüs Habitat : rénovation des caves et du local vélo par le chantier d'insertion MJC les Passerelles, ateliers réparation de vélos, actions sur la santé notamment alimentaire, mise en place d'une bourse au permis.
- Sequens/France Habitation : installation d'une ferme pédagogique, fête des voisins.

Des marges d'amélioration doivent cependant être relevées afin de répondre davantage, à l'avenir, aux besoins prioritaires des habitants et aux enjeux identifiés dans le cadre des diagnostics annuels et ceux inscrits dans le cadre du PRU.

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-9 et L5211-10 et L5219-2 et suivants ;

Vu le décret n°2015-1665 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre dont le siège est à Vitry-sur-Seine ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de Viry-Châtillon du 24 novembre 2022 ;

Considérant que l'avenant 3 à la convention doit être approuvé et signé avant le 31 décembre 2022 afin de bénéficier de l'abattement à la taxe foncière sur les propriétés bâties ;

Considérant les objectifs du Protocole d'Engagement Réciproques et Renforcés (PERR) 2019-2022 qui formalise les axes intercommunaux et les priorités locales en direction des quartiers politique de la ville ;

Considérant les priorités du contrat de ville de Viry Chatillon ;

Vu l'avis de la commission permanente "Garantir la ville et la qualité de vie pour tous" ;

Entendu le rapport de Mme Sophie Labrousse,

Sur proposition de Monsieur Le Président,

Le conseil territorial délibère et, à l'unanimité,

1. Approuve l'avenant n° 3 à la convention d'utilisation de l'abattement TFPB sur la période de l'année 2023 pour le quartier prioritaire de la Politique de la Ville du contrat de ville de Viry Châtillon, annexé à la présente.
2. Autorise le Président ou son représentant à signer ledit avenant et tout document y afférent.
3. Invite le Président ou toute personne habilitée par lui, à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

Vote : Pour 88



A Vitry-sur-Seine, le 16 décembre 2022
Le Président

Michel LÉPRETRÉ

La présente délibération est certifiée exécutoire,
étant transmise en préfecture le 19 décembre 2022
ayant été publiée le 19 décembre 2022



Avenant n°3 à la convention cadre d'utilisation de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) dans le quartier prioritaire Politique de la Ville Grande-Borne/Plateau de Viry-Chatillon

(article 1388 bis du CGI)

Conclue entre :

- d'une part, les organismes de logement social Immobilière 3F, Les Résidences Yvelines Essonne, Emmaüs Habitat, Seqens (France Habitation), représentés par leurs directeurs ou Présidents, ci-après dénommés « les bailleurs »,
- d'autre part, l'Établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre, représenté par son président, ci-après dénommé « l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre »,
- d'autre part, la commune de Viry-Chatillon, représentée par le maire, ci-après dénommée « la commune »,
- d'autre part, l'Etat, représenté par la Préfète déléguée à l'égalité des chances, ci-après dénommé « l'État »,

SIGNATAIRES DE L'AVENANT N°3 A LA CONVENTION – 2015/2020

Fait à Viry-Chatillon, le décembre 2022

En 9 exemplaires originaux

<p>Préfecture de l'Essonne</p> <p>Madame Anne FRACKOWIAK-JACOBS Préfète déléguée à l'égalité des chances</p>	<p>Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre</p> <p>Monsieur Michel LEPRÊTRE, Président</p>	<p>Ville de Viry-Chatillon</p> <p>Monsieur Jean-Marie VILAIN, Maire</p>
<p>Immobilière 3F</p> <p>Madame Hélène DUCOUDRE, Directrice Départementale</p>	<p>Les Résidences Yvelines Essonne</p> <p>Monsieur Arnaud LEGROS, Président du Directoire</p>	<p>Emmaüs Habitat</p> <p>Monsieur Patrick PERRAUT, Directeur Territorial</p>
<p>Seqens</p> <p>Monsieur Nicolas SIDOT, Directeur Délégué de l'Essonne</p>		

SOMMAIRE

Signataires de l'avenant n°3 a la Convention – 2015/2020	2
PRÉAMBULE : mise en œuvre de la convention cadre d'utilisation de l'abattement TFPB dans un contexte d'évolution	4
ARTICLE I : l'objet de l'avenant n°3.....	6
ARTICLE II : les modalités de mise en œuvre.....	6
ARTICLE III : la gouvernance et évaluation.....	7
ARTICLE IV : la durée de la convention.....	9
ANNEXE 1 : Bilan financier des actions réalisées par bailleur pour la période 2016/2021	10
ANNEXE 2 : Programme d'actions prévisionnels 2022	11
ANNEXE 3 : Tableau des Axes et des Actions	14
ANNEXE 4 : Tableaux des programmes d'actions «prévisionnel et réalisé»	15
ANNEXE 5 : Tableau de suivi des actions liées à l'abattement de TFPB	17

De l'évolution du cadre national...

Le contrat de ville 2014/2020, nouveau document cadre de la politique de la ville institué par la Loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, acte l'engagement de l'ensemble des partenaires (Etat, CAF, CD, EPCI, ville, bailleurs...) pour répondre aux besoins des quartiers identifiés comme ayant besoin d'une politique spécifique pour réduire les écarts de développement avec les autres quartiers d'un territoire donné.

Après la mobilisation autour de la rédaction du rapport Borloo en 2018 qui a permis de rappeler la détermination des élus locaux, des habitants et des associations à répondre aux enjeux propres des quartiers populaires, la loi de finances pour 2019 du 28 décembre 2018 a prorogé la durée des contrats de ville jusqu'au 31 décembre 2022 et celle de 2022 au 31 décembre 2023 avec application de l'abattement de 30 % de la TFPB. La circulaire du 22 janvier 2019 relative à la mise œuvre de la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville a posé l'objectif de rénover les contrats de ville en renforçant leur caractère opérationnel et partenarial et en formalisant un **Protocole d'Engagement Réciproques et Renforcés (PERR)** regroupant à la fois les axes intercommunaux mais aussi les priorités locales en direction des quartiers prioritaires de la politique de la ville, dans le respect des mesures gouvernementales et les stratégies nationales de santé et de prévention et de lutte contre la pauvreté.

Concernant l'habitat et le cadre de vie, la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 (article 1388 bis du CGI) prévoit **que les organismes HLM bénéficient d'un abattement de 30% sur la base d'imposition à la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) pour les logements situés en quartier prioritaire**. Cet abattement s'applique aux impositions établies au titre des années 2016 à 2021, en contrepartie de la mise en œuvre d'actions contribuant à améliorer la qualité du service rendu aux locataires.

Le bénéfice de l'abattement est **conditionné à la signature d'une convention annexée au contrat de ville**, entre les bailleurs, la commune, l'établissement public de coopération intercommunale et le représentant de l'État dans le département.

...A l'évolution de la gouvernance locale

Après la dissolution de la Communauté d'Agglomération les Lacs de l'Essonne (CALE) au 31 décembre 2015, la ville de Viry-Chatillon a intégré l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre, une nouvelle intercommunalité regroupant 24 villes, dotée de la compétence Politique de la Ville.

C'est dans le cadre de cette nouvelle gouvernance partenariale, pilotée et coordonnée par l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre, que le contrat de ville de Viry-chatillon 2015-2020 a été prorogé au 31 décembre 2023.

La nouvelle gouvernance partenariale, pilotée et coordonnée par l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre a pour ambition de renforcer la dynamique collective des acteurs institutionnels autour d'une Conférence Annuelle des Partenaires. Le PERR a été signé par l'ensemble des partenaires (Etat - Préfécures de l'Essonne et du Val de Marne, l'EPT, les 18 villes concernées par la politique de la ville, les 2 conseils départementaux, les CAF, l'ARS, Pôle Emploi, la région IDF, l'AORIF et les bailleurs). Il prend acte de la nouvelle compétence territoriale de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre et sa plus-value pour le territoire et met en perspective de nouveaux objectifs stratégiques jusqu'en 2023.

Conformément aux orientations nationales, la prorogation des contrats de ville au 31 décembre 2023 doit conduire à l'adoption par les signataires du contrat de ville d'un avenant à la convention cadre portant sur l'utilisation de l'abattement de la TFPB dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville signée le 28 décembre avec une échéance limitée au 31 décembre 2023.

ETAT DES LIEUX ET SYNTHÈSE DE LA MISE EN ŒUVRE DE L'ATFPB DEPUIS 2016

A l'échelle du quartier prioritaire Plateau - Grande Borne, la mise en œuvre de l'AFTB a été initiée en 2016 avec l'ensemble des bailleurs sur la base de la convention cadre signée le 15 décembre 2015. Les appréciations qualitatives et financières témoignent d'un bilan mitigé de la mise en œuvre de ce dispositif. De manière générale, les améliorations relatives au cadre de vie ainsi qu'aux conditions d'habitat ne sont pas à la hauteur des enjeux, et ce au regard des montants de l'abattement obtenu par les bailleurs particulièrement ceux ayant les patrimoines les plus importants.

À l'échelle du Contrat de ville, ce sont 2 quartiers qui ont été identifiés sur la base d'un critère de revenu¹ :

- La Grande Borne, quartier commun aux villes de Viry-Chatillon et de Grigny
- Le Plateau, situé sur la ville de Viry-Chatillon

Le périmètre castelvirois du Contrat de Ville Grande Borne/Plateau est composé de 6 870 habitants (soit environ 5 697 au Plateau et 1 073 à la Grande Borne).

Le nombre total des logements concernés par l'abattement TFPB est de 1603 logements : (Cf voir tableau détaillé à l'annexe I Bilan financier des actions réalisées pour la période 2016/2021).

En 2016, 2018, puis 2019 à 2022, le Grand-Orly Seine Bièvre, la Ville, l'État ont mis en place **des réunions préparatoires avec les bailleurs sociaux pour l'organisation des diagnostics en marchant en associant les membres du Conseil Citoyen Viry-Plateau. Ces diagnostics de terrain visent à identifier les dysfonctionnements des quartiers pour engager les bailleurs à élaborer un plan d'actions pour renforcer l'amélioration du cadre de vie et répondre aux besoins spécifiques des habitants.**

Après une première série de 4 diagnostics en marchant réalisés en 2016, une interruption en 2017 du fait d'une réorganisation des services, 5 nouveaux diagnostics ont eu lieu en 2018, 5 diagnostics ont été mis en place en 2021, et 4 autres diagnostics sont d'ores et déjà planifiés d'ici la fin de l'année 2022. **Il est à déplorer que les diagnostics révèlent la persistance de dysfonctionnements techniques identifiés de façon récurrente, voire une amplification de la perception de la dégradation des conditions d'habitat et du cadre de vie chez certains bailleurs en dépit des prestations réalisées au titre de la TFPB.**

En revanche, pour ce qui concerne les actions d'animation sociales et du vivre ensemble, il convient de noter la réalisation de nouvelles actions appréciables au service du renforcement de la cohésion sociale et des rapports de voisinage.

Voir synthèse par bailleur ci-après et programmes d'actions 2022 en annexe 3.

De plus, il est demandé aux bailleurs en fonction de l'évolution du contexte sanitaire, de veiller à développer des actions en lien avec la continuité éducative et l'animation du quartier particulièrement en période de vacances scolaires.

Enfin, compte-tenu de l'état d'avancement du NPRU, il s'agira aussi d'anticiper les questions relatives à la future gestion du quartier afin de permettre dès à présent une inscription de l'ensemble des acteurs concernés et des habitants dans une dynamique de mobilisation (maison du projet, clauses sociales, GUSP, démarche de diagnostics « cité éducative » et « cité de l'emploi »).

¹ Le revenu médian y est inférieur à 12 800 euros.

Ceci exposé, il a été arrêté ce qui suit :

ARTICLE I : L'OBJET DE L'AVENANT N°3

Le présent avenant n°3 prend acte de la nouvelle réorganisation du territoire et des nouvelles répartitions de compétences.

Il entérine les évolutions relatives au cadre national et au cadre local depuis 2016 et propose :

- De proroger la durée de la mise en œuvre de l'abattement TFPB **jusqu'au 31/12/2023 au regard de la réalisation des objectifs fixés dans le bilan intermédiaire des bailleurs en 2022 pour le quartier Plateau-Grande Borne présentés aux représentants des signataires de la présente convention le 26/09/2022 : actions d'animations éducatives et sociales, campagne de dératissage, implication des habitants ; propreté et amélioration du cadre de vie, amélioration du traitement des déchets et sensibilisation des habitants sur les enjeux de propreté..**
- De préciser, au niveau local, les modalités de mise en œuvre propres à chaque bailleur, compte tenu des bilans réalisés ;
- De fixer les engagements des bailleurs, en matière d'abattement sur la TFPB. des enjeux prioritaires seront recensés par patrimoine au travers d'une fiche par bailleur.

Le présent avenant viendra s'annexer à la **convention cadre** et au Contrat de Ville de Viry-Chatillon signé le 15 décembre 2015. Il sera décliné par bailleur en **programmes d'actions**.

ARTICLE II : LES MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

1 Le diagnostic partagé

En complément des diagnostics NPNRU, les signataires du présent avenant conviennent d'établir un **diagnostic en marchant, des enquêtes de satisfaction et tout autre méthode permettant d'associer les habitants et les acteurs du quartier pour recueillir leur parole. Ces diagnostics dans leur diversité** permettent d'identifier les dysfonctionnements par quartier et par bailleur dont les modalités et les fréquences seront fixées par le comité de suivi opérationnel.

Sur la base de ce diagnostic, chaque bailleur propose au comité de suivi un plan d'actions détaillé pour traiter les dysfonctionnements identifiés au sein de son patrimoine, en utilisant le référentiel du cadre national adopté le 29 avril 2015 par l'État, l'Union Sociale de l'Habitat et les associations d'élus, et son avenant signé le 30 septembre 2021 par les mêmes organisations.

Conformément à ces orientations, **pour traiter les dysfonctionnements**, le programme d'actions des bailleurs devra, par conséquent, s'inscrire dans une démarche de performance pour établir :

- **Un programme d'actions** devant distinguer ce qui relève du renforcement des moyens du droit commun et ce qui relève de la mise en œuvre des moyens spécifiques au quartier. Cette appréciation se fera sur la base de la fourniture par le bailleur d'un état détaillé des moyens de droit commun applicables à la résidence,
- **Un bilan annuel** précis des actions réalisées,
- **L'implication des habitants** dans le choix des actions et la mesure de la satisfaction.

Par ailleurs, il incombe aux bailleurs d'établir les indicateurs permettant d'identifier et de mesurer les surcoûts en matière de renforcement des moyens de gestion de droit commun par rapport aux moyens de gestion spécifique engagés pour les QPV en utilisant l'annexe 3 et 6 du cadre national signé le 29 avril 2015. La tenue des indicateurs de gestion par les bailleurs permettra d'établir les ratios des coûts moyens entre droit commun et moyens relevant de l'abattement :

Ces indicateurs seront présentés pour validation à la commune et aux services de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre au plus tard dans le courant du 1^{er} trimestre 2023. Le programme d'actions pourra faire l'objet d'un réajustement trimestriel afin de répondre au mieux à l'évolution des besoins des habitants du quartier.

Les partenaires associés aux diagnostics seront à minima :

- Les représentants de l'État.
- Les représentants de l'EPT Grand-Orly Seine-Bièvre,
- Les représentants de la Ville de Viry-Chatillon,
- Les représentants de bailleurs signataires de la convention ATPFB (un DSU et un responsable habitat),
- Les représentants du conseil citoyen et/ou des locataires (amicale de locataires)

2 Le suivi

Les bailleurs devront transmettre aux services de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre, à la Commune et aux services de l'État un bilan quantitatif et qualitatif des actions menées (échelle du bilan conforme à l'échelle d'établissement du programme d'actions), sur le modèle du tableau de bord du cadre national (**Cf annexe 3**). Le tableau de suivi des actions liées à l'ATFPB (**Cf annexe 4** permettra d'apprécier l'état d'avancement des actions.

Toute dépense budgétisée devra faire l'objet d'une réalisation effective dans l'année concernée. Le cas échéant, une demande de dérogation pourra être examinée par la Commune, en lien avec l'EPT Grand-Orly seine Bièvre pour un report de l'action. Les montants consentis au titre de la TFPB concernant des actions non réalisées sans justification, devront faire l'objet d'un report à l'année suivante.

ARTICLE III : LA GOUVERNANCE ET EVALUATION

1 Une démarche partenariale au plus près des besoins du quartier

L'État (réfèrent DDT ATPFB, réfèrent DGFIP) et les autres signataires de cet avenant désigneront en leur sein, un représentant chargé de faire le lien avec son institution et d'aider à la consolidation du bilan annuel. Cette consolidation annuelle sera transmise aux instances de suivi, comité de pilotage du Contrat de ville, et le cas échéant aux signataires du Contrat de ville.

Cette consolidation permettra une évaluation partagée sur l'ensemble des éléments du diagnostic partagé.

Les résultats des actions présentées par les bailleurs seront validés dans le cadre du comité de pilotage.

2 Les instances de suivi

Le comité de suivi opérationnel :

Le comité de suivi opérationnel sera constitué des représentants de la Ville (élus/techniciens), de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre, des représentants de l'Etat, et des bailleurs (DSU et habitat), des habitants via le conseil citoyen. Il se réunira 2 fois par an et plus, si nécessaire.

Il aura pour mission de mettre en place un suivi au plus près du terrain avec l'organisation des diagnostics et des enquêtes de satisfaction, la vérification des bilans et plans d'actions et maintenir un lien fréquent avec les bailleurs et les autres partenaires afin de veiller au renforcement de l'amélioration continue du quotidien.

Le comité de suivi opérationnel est co-animé et coordonné par l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre, la Ville et l'Etat afin d'articuler les actions TFPB avec les orientations du contrat de ville. Au regard des enjeux financiers que représente l'abattement pour la ville, il désignera un référent ATPFB chargé de suivre au plus près ce dispositif.

Le comité de suivi opérationnel sera composé :

- des représentants de l'Etat,
- des représentants de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre,
- des représentants de la Ville de Viry-Chatillon,
- des bailleurs signataires de la convention ATPFB,
- des représentants du conseil citoyen et des locataires (amicales),

Chaque partenaire devra désigner une personne référente ou qualifiée pour le représenter lors du diagnostic en marchant.

Le comité de pilotage :

Le comité de pilotage aura pour rôle d'émettre un avis sur les programmes d'actions prévisionnels, de valider les actions réalisées, mais aussi d'opérer les réajustements nécessaires. Les membres du Comité de pilotage seront les signataires de la présente convention.

Le comité de pilotage sera composé :

- Pour l'Etat, du Préfet ou de son représentant.
- Pour l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre, de la Vice-Présidente à la Politique de la ville et au Renouvellement urbain, ou de son représentant,
- Pour la Ville de Viry-Chatillon, du Maire ou son représentant,
- Pour les bailleurs signataires de la convention ATPFB, des Directeurs territoriaux
- Les représentants du conseil citoyen et/ou des locataires (amicales),

Le comité de pilotage se réunira au moins une fois par an pour valider les bilans N-1 et les programmes d'actions N.

Le calendrier :

- **Un comité de suivi opérationnel se réunira 2 fois par an** afin de présenter le bilan annuel des programmes d'actions de l'année N-1 (sur le modèle des tableaux en **annexes 3**) et d'émettre un avis sur les programmes d'actions de l'année N.
- **Ainsi, il est proposé d'ores-et-déjà d'inscrire la période à réserver à ces réunions :**
 - 4^{ème} lundi de Janvier : Réunion du bilan de l'année N-1
 - 3^{ème} lundi de décembre : Présentation du programme d'actions N+1
 - 2^{ème} lundi de novembre diagnostic en marchant
 - 3^{ème} lundi de septembre : présentation des bilans intermédiaires janvier-août

ARTICLE IV : LA DUREE DE LA CONVENTION

Le présent avenant n°3 à la convention cadre d'utilisation de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (ATFPB) du quartier prioritaire Plateau- Grande Borne *est conclu et accepté pour une durée de 1 an* à compter du 01 /01/2023 date de son entrée en vigueur jusqu'au 31/12/2023.

ANNEXE 1 : BILAN FINANCIER DES ACTIONS REALISEES PAR BAILLEUR : PÉRIODE 2016/2021

QUARTIER	Total des logements	Dont bénéficiant de l'ATFPB	Montant ATFPB depuis 2016 à 2021
----------	---------------------	-----------------------------	----------------------------------

IMMOBILIÈRE 3F

PLATEAU	Erables 1	497	497	2016 :	293 331,79 €
	Erables 2	159	159	2017 :	322 299,00 €
	Buisson au Borne	494	494	2018 :	353 102,44€
	Total patrimoine I3F : 1 150 logements			2019 :	232 978, 00€
				2020 :	328 829,00€
2021 :				323 137,00€	
Total :				1 853 677,23 €	

LES RÉSIDENCES YVELINES ESSONNE

GRANDE BORNE	GRANDE BORNE	265	265	2016 :	135 580,00€			
				PLATEAU	PLATEAU	98	48	2017 :
2018 :	87 557,00€							
Total « ATFPB » Les Résidences : 313 logements			2019 :					85 072,00€
			2020 :					85 304,00€
			2021 :					89 000,00€
			Total :	636 935,00€				

EMMAÛS HABITAT

PLATEAU	120	120	2016 :	22 737,00 €
			2017 :	23 536,00 €
			2018 :	24 327,00 €
			2019 :	23 586,00 €
			2020:	23 586, 00€
			2021:	23 586 ,00€
			Total :	141 358, 00 €

SEQENS /France Habitation

	60	20	2016 :	6 549,18 €
			2017 :	4 896,00 €

PLATEAU	2018 :	5 104,55 €
	2019 :	5 145,00 €
	2020 :	6 754,00€
	2021:	4 744,00€
	Total :	33 192,73 €

ANNEXE 2 : Programmes d'actions prévisionnels 2022

IMMOBILIÈRE 3F

AXES	Montant	ACTIONS
1- Renforcement de la présence du personnel de proximité	83 367,00€	Agents de médiation, hors postes adultes relais : direction, encadrement, achats informatique, logiciel, vêtement de travail. Les services extérieurs EDF, travaux et formation
2- Formation/Soutien des personnels de proximité		
3 - Sur-Entretien	30 280,00€	Achat de matériel pour enlèvement de tags et graffitis par les ouvriers, vandalisme divers, mise en place de volières pour capturer des pigeons(2 passages hebdomadaires) 6mois
4- Gestion des déchets et encombrants/épaves	67 309,00€	Transfert des encombrants vers la déchetterie – valorisation du mobilier et/ou électroménager non conservés par les locataires sortants, ressourcerie éphémère, don, relooking, passage hebdomadaire ramassage détritrus (vendredis) Enlèvement des épaves, fin des remplacements partiels des trappes de collectes papiers par des trappes de collectes OM-achat de 10 poubelles extérieures.
5- Tranquillité résidentielle		Porte de protection VP sitex
6 - Concertation/sensibilisation des locataires	13 500,00€	
7- Animation, lien social, vivre	103 681,00€	
8- Petits travaux d'amélioration de l qualité de service (hors NPNRU)	25 000,00€	
Total	323 137,00€	

LES RÉSIDENCES YVELINES ESSONNE

AXES	Montant	ACTIONS
1- Renforcement de la présence du personnel de proximité	4 000,00€	Baisse du taux de valorisation du poste du Chargé Développement Social Urbain à la demande de la ville. Gardiens : loges fermées à chaque visite du quartier
2-Formation/Soutien des personnels de proximité		
3 - Sur-Entretien	2 331,00€	Contrôle population pigeons, mensualisation de la dératisation, nettoyage parties communes, réparation vandalisme halls, murs, luminaires, installation interphonie.
4-Gestion des déchets et encombrants/épaves	18 000,00€	RD445 : arrachage des haies, enrochement contre le stationnement des camions et les dépôts sauvages, nettoyage, pose de cheminement au Portillon de la résidence Mermoz.
5- Tranquillité résidentielle		
6 - Concertation/sensibilisation des locataires		Sensibilisation porte à porte Voisins Malins sur la gestion des déchets, ordures ménagères, tri et respect cadre de vie, nuisibles et écogestes.
7- Animation, lien social, vivre ensemble	56 750,00€	Peinture ou nettoyage de la façade de l'immeuble Méridien et l'aménagement Square Solstices. LRYE indique rechercher des solutions pour nettoyer la façade en raison du coût important et le temps nécessaire pour trouver un prestataire. Possibilité de traitement sur 2 ans évoquée. Bourse au permis de conduire pour 8 jeunes dans le cadre d'une convention quadripartite (Ville, auto-école, ML, bailleur). Mise au point faite avec les partenaires avec une réussite à 60 % des objectifs attendus. Partenariat avec Emergence pour l'encadrement des jeunes. Aménagement du square Solstices
8- Petits travaux d'amélioration de la qualité de service (hors NPNRU)	5 000,00€	Renforce l'éclairage extérieur, réparations des dégradations parties communes, et surcoût, pour la remise en état des logements suite à l'état des lieux de sortie et l'installation d'un dispositif anti-squat (portes-fenêtres).
Total	96 081,00€	

EMMAÜS HABITAT

AXES	Montant	ACTIONS
1- Renforcement de la présence du personnel de proximité		
2- Formation/Soutien des personnels de proximité		
3 - Sur-Entretien	7 000,00€	Renforcement du nettoyage des espaces verts et des parties communes.
4- Gestion des déchets et encombrants/épaves		
5- Tranquillité résidentielle		
6 - Concertation/sensibilisation des locataires		
7- Animation, lien social, vivre	8 050,00€	Réalisation prévue en fin de trimestre : arrivée d'une nouvelle chargée de mission DSU en août présente aux réunions Contrat de ville et ATPFB.
8- Petits travaux d'amélioration de la qualité de service	8 536,00€	Tous les travaux dans les parties communes sont prévus en partenariat avec le chantier d'insertion.
Total	23 586,00€	

SEQENS- France Habitation

AXES	Montant	ACTIONS
1- Renforcement de la présence du personnel de proximité		
2- Formation/Soutien des personnels de proximité		
3 - Sur-Entretien		
4- Gestion des déchets et encombrants/épaves		
5- Tranquillité résidentielle		
6 - Concertation/sensibilisation des locataires		

7- Animation, lien social, vivre	4 825,00€	Organisation d'une animation en collaboration avec la MAM Organisation de la fête des voisins, du quartier Action de partenariat avec l'ADEF sur la gestion des déchets, des encombrants et éventuellement sur le gâchis alimentaire Suivi de la convention de la mise à disposition du Local Collectif Résidentiel
8- Petits travaux d'amélioration de la qualité de service (hors NPNRU)	2 500,00€	
Total	7 325,00€	

Annexe 3– Tableaux des Axes et des Actions

AXES	Actions
Renforcement de la présence du personnel de proximité (par rapport à présence dans patrimoine hors QPV)	Renforcement du gardiennage et surveillance
	Agents de médiation sociales
	Agent de développement social
	Coordonnateur hlm de la gestion de proximité
Formation/Soutien des personnels de proximité	Formations spécifiques (relation client, gestion des conflits, compréhension du fonctionnement social..)
	Sessions de coordination inter-acteurs
	Dispositifs de soutien
Sur -entretien	Renforcement de nettoyage
	Enlèvement de tags et graffitis
	Renforcement maintenance équipements et amélioration des délais d'intervention
	Réparations des équipements vandalisés (ascenseurs...)
Gestion des déchets et encombrants / épaves	Gestion des encombrants
	Renforcement ramassage papiers et détritrus
	Enlèvement des épaves
	Amélioration de la collecte des déchets
Tranquillité résidentielle	Dispositifs tranquillité
	Vidéosurveillance (fonctionnement)
	Surveillance des chantiers
	Analyse des besoins en vidéosurveillance
Concertation /sensibilisation des locataires	Participation / implication / formation des locataires et associations de locataires
	Dispositifs spécifiques à la sensibilisation à la maîtrise des charges, collecte sélective, nouveaux usages, gestes éco-citoyens
	Enquêtes de satisfaction territorialisées

Animation, lien social, vivre ensemble	Soutien aux actions favorisant le « vivre ensemble »
	Actions d'accompagnement social spécifiques
	Services spécifiques aux locataires (Exp : portage de courses en cas de panne d'ascenseurs)
	Actions d'insertion (chantiers jeunes, chantiers d'insertion)
	Mise à disposition de locaux associatifs ou de services
Petits travaux d'amélioration de la qualité de service (hors quartiers NPNRU)	Petits travaux d'amélioration du cadre de vie (éclairage, sécurisation abords, résidentialisation, signalétique..)
	Surcoûts de remise en état des logements
	Travaux de sécurisation(gestion des caves, digicodes, Vigik...)

ANNEXE 4 : TABLEAU DE PRESENTATION DES PROGRAMMES D' ACTIONS LIES A L' ABATTEMENT DE TFPB

Prévisionnel

Année(s) :	Ville :	Quartier prioritaire :				
Organisme :						
Nombre de logements dans le quartier :			Montant prévisionnel de l'abattement annuel :			
Axes	Actions	Calendrier	Dépense réalisée	Financement bailleur	Autre financement	Dépense valorisée TFPB
Renforcement de la présence du personnel de proximité (par rapport à présence dans patrimoine hors QPV)	Renforcement du gardiennage et surveillance					
	Agents de médiation sociale					
	Agents de développement social et urbain					
	Coordonnateur hlm de la gestion de proximité					
	Référents sécurité					
Formation/ soutien des personnels de proximité	Formations spécifiques (relation client, gestion des conflits, compréhension du fonctionnement social...)					
	Sessions de coordination inter-acteurs					
	Dispositifs de soutien					
Sur-entretien	Renforcement nettoyage					
	Enlèvement de tags et graffitis					
	Renforcement maintenance équipements et amélioration des délais d'intervention					
	Réparations des équipements vandalisés (ascenseurs...)					
Gestion des déchets et encombrants / épaves	Gestion des encombrants					
	Renforcement ramassage papiers et détritrus					
	Enlèvement des épaves					
	Amélioration de la collecte des déchets					
Tranquillité résidentielle	Dispositif tranquillité					
	Vidéosurveillance (fonctionnement)					
	Surveillance des chantiers					
	Analyse des besoins en vidéosurveillance					
Concertation / sensibilisation des locataires	Participation/implication/formation des locataires et associations de locataires					
	Dispositifs spécifiques à la sensibilisation à la maîtrise des charges, collecte sélective, nouveaux usages, gestes éco-citoyens...					
	Enquêtes de satisfaction territorialisées					

Animation, lien social, vivre ensemble	Soutien aux actions favorisant le « vivre ensemble »					
	Actions d'accompagnement social spécifiques					
	Services spécifiques aux locataires (Ex : portage de courses en cas de pannes d'ascenseurs)					
	Actions d'insertion (chantiers jeunes, chantiers d'insertion)					
	Mise à disposition de locaux associatifs ou de services					
Petits travaux d'amélioration de la qualité de service (hors quartiers NPNRU)	Petits travaux d'amélioration du cadre de vie (éclairage, sécurisation abords, résidentialisation, signalétique...)					
	Surcoûts de remise en état des logements					
	Travaux de sécurisation (gestion des caves, digicodes, Vigik...)					

ANNEXE 4 : TABLEAU DE PRESENTATION DES PROGRAMMES D' ACTIONS LIES A L' ABATTEMENT DE TFPB - REALISE

RÉALISÉ

Année(s) :	Ville :	Quartier prioritaire :				
Organisme :						
Nombre de logements dans le quartier :				Montant prévisionnel de l'abattement annuel :		
Axes	Actions	Calendrier	Dépense réalisée	Financement bailleur	Autre financement	Dépense valorisée TFPB
Renforcement de la présence du personnel de proximité (par rapport à présence dans patrimoine hors QPV)	Renforcement du gardiennage et surveillance					
	Agents de médiation sociale					
	Agents de développement social et urbain					
	Coordonnateur him de la gestion de proximité					
	Référents sécurité					
Formation/ soutien des personnels de proximité	Formations spécifiques (relation client, gestion des conflits, compréhension du fonctionnement social...)					
	Sessions de coordination inter-acteurs					
	Dispositifs de soutien					
Sur-entretien	Renforcement nettoyage					
	Enlèvement de tags et graffitis					
	Renforcement maintenance équipements et amélioration des délais d'intervention					
	Réparations des équipements vandalisés (ascenseurs...)					
Gestion des déchets et encombrants / épaves	Gestion des encombrants					
	Renforcement ramassage papiers et détritrus					
	Enlèvement des épaves					
	Amélioration de la collecte des déchets					
Tranquillité résidentielle	Dispositif tranquillité					
	Vidéosurveillance (fonctionnement)					
	Surveillance des chantiers					
	Analyse des besoins en vidéosurveillance					
Concertation / sensibilisation des locataires	Participation/implication/formation des locataires et associations de locataires					
	Dispositifs spécifiques à la sensibilisation à la maîtrise des charges, collecte sélective, nouveaux usages, gestes éco-citoyens...					

	Enquêtes de satisfaction territorialisées					
Animation, lien social, vivre ensemble	Soutien aux actions favorisant le « vivre ensemble »					
	Actions d'accompagnement social spécifiques					
	Services spécifiques aux locataires (Ex : portage de courses en cas de pannes d'ascenseurs)					
	Actions d'insertion (chantiers jeunes, chantiers d'insertion)					
	Mise à disposition de locaux associatifs ou de services					
Petits travaux d'amélioration de la qualité de service (hors quartiers NPNRU)	Petits travaux d'amélioration du cadre de vie (éclairage, sécurisation abords, résidentialisation, signalétique...)					
	Surcoûts de remise en état des logements					
	Travaux de sécurisation (gestion des caves, digicodes, Vigik...)					

ANNEXE 5: TABLEAU DE SUIVI DES ACTIONS LIEES A L'ABATTEMENT DE TFPB

Tableau de suivi - Actions TFPB							
Année(s) :	Ville :			Quartier prioritaire :			
	Organisme :						
	Nombre de logements dans le quartier :			Montant prévisionnel de l'abattement annuel :			
			1	Terminée			
QUARTIER :			2	En cours			
			3	Non démarrée			
			NR	Non renseigné			
Axe / Objectif	Action	Échéance	État action	Causes retard ou report	Commentaire		
			1				
			2				
			3				
			3				
			3				
			3				
			3				
			3				